

MAIRIE DE BRENNILIS

MAIRIE DE BRENNILIS
29690 BRENNILIS
TEL 02 98 99 61 07

Département : FINISTÈRE
Localité : BRENNILIS
Édifice : Église
Opération : Restauration des toitures

R A P P O R T D E P R E S E N T A T I O N

I - NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS À SATISFAIRE

Programme 2009
Restauration des toitures de l'église
Opération réalisée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.
Lots maçonnerie, charpente, couverture, peinture polychromie et sculpture bois.

II MODE DE PASSATION

Appel à la concurrence procédure adaptée réalisée en 2009
Marchés passés en application de l'article 28 du code des Marchés Publics.

III –DEROULEMENT DE LA PROCEDURE SUIVIE

Publicités réalisées dans les Ouest-France 29 du 14.05.2009. et Télégramme du 14.05.2009,
Date d'envoi aux publications : 11.05.2009.
Date limite de réception des offres : 18.06.2009

IV –CRITERES DE SELECTION DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Critères de sélection des candidatures :
Suivant dispositions de l'article 52 du code des marchés publics.

Pour l'examen des garanties techniques il sera tenu compte des éléments suivants :

1 – — Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques ; *(La preuve de la capacité du candidat à réaliser l'opération pourra être apportée par tout moyen et notamment par la production des certificats de qualifications professionnelles Qualibat (définis lors de la présentation des lots) ou de références de travaux attestant de la compétence des entreprises la prestation pour laquelle elle se porte candidate).*

2 – — Présentation d'une liste des travaux similaires exécutés au cours des trois dernières années dans le domaine de la restauration, appuyée par un dossier photographique légendé, attestations de maîtres d'œuvre pour des travaux de même nature (description précise / date, nature, montant) et tout moyen mettant en évidence les qualités et capacités du candidat .

3 – Moyen en personnel et effectif (qualification et ancienneté).

4 – Moyen en matériau

5 – Moyen en matériel

Critères de classement des offres :

Suivant dispositions de l'article 53 du code des marchés publics.

Les entreprises seront classées par ordre décroissant en fonction des critères pondérés suivants :

1 – Valeur technique de l'offre après examen du mémoire justificatif 55 %

2 –.Prix des prestations. 45 %

V - ANALYSE

Ce rapport a été rédigé en tenant compte des clauses du règlement de consultation qui prévoit les deux critères suivants de jugement des offres par ordre décroissant :

Critère n°1 : valeur technique de l'offre (coefficient 55%)

Critère n°2 : prix des prestations (coefficient 45%)

Conformément au règlement de consultation, le critère n°1 a été noté entre 0 et 1, les quatre points suivants :

- 1) Organigramme et fonctionnement de l'entreprise – note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier (5%).
- 2) Moyens humains et matériel du chantier – moyens humains et techniques qu'ils projettent de mettre en œuvre pour cette opération, fonction et qualification des agents intervenant sur le chantier (15%).
- 3) Matériaux à mettre en œuvre sur le chantier – indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants ; indications concernant les procédés d'exécutions. Ce document comprendra toutes justifications et observations envisagées et les moyens techniques qui seront utilisés, produits et techniques employées pour le lot (25%).
- 4) Planning – programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle et l'organisation de chaque phase de chantier, et les améliorations possibles du calendrier (10%).

Le critère n°2 a été noté par M. Saboureau dans son rapport d'analyse joint.

LOT N°1 : MACONNERIE-PIERRE DE TAILLE ESTIME A 375.000 € TTC

Deux entreprises ont fait parvenir leurs propositions :

BASE

GOAVEC PITREY 283.340,57 €

QUELIN 343.615,84 €

Deux entreprises ont fait parvenir leurs propositions : il s'agit des entreprises GOAVEC-PITREY de Brasparts (Finistère) et QUELIN de Châteaugiron (Ille et Vilaine).

CRITERE n°1 : Valeur technique de l'offre

1/ Organigramme et fonctionnement de l'entreprise :

GOAVEC-PITREY : 1,00
QUELIN : 1,00

L'entreprise GOAVEC-PITREY fournit un organigramme de son personnel montrant qu'elle possède des chefs de chantiers, appareilleurs, tailleurs de pierre, maçons et manœuvres en nombre suffisants.

L'entreprise QUELIN présente un organigramme de son personnel technique et administratif.

2/ Moyens humains et matériel du chantier :

GOAVEC-PITREY : 0,75
QUELIN : 1,00

L'entreprise GOAVEC-PITREY n'indique pas l'effectif qu'elle compte affecter au chantier mais fournit les renseignements permettant d'appréhender le matériel qui sera mis à disposition de l'équipe sur le chantier.

L'entreprise QUELIN prévoit un effectif moyen de 9 personnes (1 chef d'équipe, 1 chef de chantier, 1 tailleur de pierre N3P2) dont elle indique les noms. Elle fournit les renseignements permettant d'appréhender le matériel qui sera mis à disposition de l'équipe sur le chantier.

3/ Matériaux à mettre en œuvre sur le chantier :

GOAVEC-PITREY : 1,00
QUELIN : 1,00

Les entreprises GOAVEC-PITREY et QUELIN reprennent les grands postes du CCTP en développant certains points concernant en particulier la fourniture des matériaux prévus. Elle fournit des schémas de principe du parapluie à mettre en œuvre.

4/ Planning:

GOAVEC-PITREY : 0,75
QUELIN : 1,00

Les deux entreprises s'engagent à commencer les travaux dès réception de l'ordre de service mais ne fournissent pas de planning.

L'entreprise QUELIN note un gain de temps sur le calendrier qui pourrait être envisagé en accord avec le temps de travail du charpentier.

CRITERE n°2 : prix des prestations

GOAVEC-PITREY : 1,00
QUELIN : 0,826

Cf. rapport de M. Saboureau (vérificateur des Monuments Historiques).

En conclusion du présent rapport et après étude de l'analyse de M. Saboureau du critère n°2 (Prix des

prestations), il est proposé :

- **De retenir l'entreprise GOAVEC-PITREY (qui obtient une note finale de 0,94) pour le lot Maçonnerie – Pierre de Taille**

LOT N°2 : CHARPENTE ESTIME A 360.000 € TTC

Quatre entreprises ont fait parvenir leurs propositions .

BASE

ASSELIN 379.384,72 €

CCA 373.322,40 €

PERRAULT 423.189,91 €

LES METIERS
DU BOIS 467.849,06 €

Quatre entreprises ont fait parvenir leurs propositions : il s'agit des entreprises PERRAULT FRERES de Saint Laurent de la Plaine (Maine-et-Loire), ASSELIN de Thouars (Deux-Sèvres), LES METIERS DU BOIS de Bretteville sur Odon (Calvados) et C.C.A. de Runan (Côtes d'Armor).

CRITERE n°1 : Valeur technique de l'offre

1/ Organigramme et fonctionnement de l'entreprise :

PERRAULT FRERES:	1,00
ASSELIN:	0,50
LES METIERS DU BOIS :	0,75
C.C.A. :	1,00

L'entreprise PERRAULT FRERES fournit un d'organigramme détaillé de la société mais précise de plus la formation du personnel intervenant.

L'entreprise ASSELIN ne fournit pas d'organigramme. Elle explique de façon sommaire son organisation entre encadrement, personnel de chantier et personnel d'atelier.

L'entreprise LES METIERS DU BOIS ne fournit pas d'organigramme d'entreprise mais uniquement un organigramme de chantier.

L'entreprise C.C.A. fournit un organigramme ainsi qu'une liste de son personnel qualifié pour la restauration de monuments historiques avec les qualifications et anciennetés de chacun.

2/ Moyens humains et matériel du chantier :

PERRAULT FRERES:	0,75
ASSELIN:	0,75
LES METIERS DU BOIS :	0,75
C.C.A. :	1,00

L'entreprise PERRAULT FRERES précise les intervenants susceptibles d'être mobilisés pour ce chantier (dont 1 conducteur travaux, 1 chef d'équipe,...), en indiquant leurs noms. Elle détaille aussi le matériel qui sera mis à leur disposition tant en atelier que sur le site.

L'entreprise ASSELIN fournit un mémoire « type » dans lequel elle ne donne pas d'indication relative au chantier

concerné, à l'exception de ses délais prévisionnels. Concernant le personnel elle indique que son effectif prévisionnel sera de 4 à 5 ouvriers selon les travaux, sans indiquer ce qu'elle prévoit réellement en moyens humains et matériels.

L'entreprise LES METIERS DU BOIS indique les noms et niveaux du chef de chantier et des 2 compagnons qu'elle prévoit pour le chantier mais aussi sur l'atelier. Elle détaille aussi le matériel qui sera mis à leur disposition tant en atelier que sur le site.

L'entreprise C.C.A. indique les noms et qualification des compagnons qui seront amenés à travailler sur site et en atelier pour le chantier de Brennilis.

3/ Matériaux à mettre en œuvre sur le chantier :

PERRAULT FRERES:	1,00
ASSELIN:	0,75
LES METIERS DU BOIS :	0,50
C.C.A. :	1,00

L'entreprise PERRAULT FRERES indique la provenance de ses bois et son stockage très important au « parc à bois » leur permettant d'assurer la fourniture.

L'entreprise ASSELIN fournit la liste de ses principaux fournisseurs de matériaux courants sans toutefois l'adapter aux matériaux spécifiques du chantier de Brennilis.

L'entreprise LES METIERS DU BOIS présente des photographies de son parc à bois.

L'entreprise C.C.A. fournit la liste de ses fournisseurs relative aux matériaux qui seront mis en œuvre sur le chantier.

4/ Planning :

PERRAULT FRERES:	0,75
ASSELIN:	0,75
LES METIERS DU BOIS :	0,75
C.C.A. :	0,75

L'entreprise PERRAULT FRERES s'engage à commencer les travaux dès réception de l'ordre de service et à suivre le calendrier prévisionnel.

L'entreprise ASSELIN prévoit un délai de 4 mois pour la tranche ferme et de 5 mois pour la tranche conditionnelle, qui correspondent à 1 mois de moins pour la tranche ferme et 1 mois de plus pour la tranche conditionnelle par rapport au calendrier prévisionnel.

L'entreprise LES METIERS DU BOIS prévoit un délai de 5 mois pour la tranche ferme et de 4 mois pour la tranche conditionnelle.

L'entreprise C.C.A. prévoit un délai de 5 mois pour la tranche ferme et de 4 mois pour la tranche conditionnelle ce qui correspond aux prévisions du PAT. Elle indique le nombre de compagnons nécessaires pour chacune des tranches.

CRITERE n°2 : prix des prestations

PERRAULT FRERES:	0,85
ASSELIN:	0,95
LES METIERS DU BOIS :	0,77
C.C.A. :	0,96

Cf. rapport de M. Saboureau (vérificateur des Monuments Historiques).

En conclusion du présent rapport et après étude de l'analyse de M. Saboureau du critère n°2 (Prix des prestations), il est proposé:

- De retenir l'entreprise CCA (qui obtient une note finale de 0.96) pour le lot Charpente.

LOT N°3 : COUVERTURE ESTIME A 200.000 € TTC ANGERS

Quatre entreprises ont fait parvenir leurs propositions .

	BASE ardoises Angers	VARIANTE ardoises Sizun solution retenue
UDOC	165.515,10 €	255.212,81 €
DAVY	185.386,77 €	307.601,24 €

Deux entreprises ont fait parvenir leurs propositions : il s'agit des entreprises DAVY de Saint Briec (Côtes d'Armor) et U.D.O.C. de Morlaix (Finistère).

L'analyse après choix du maître d'ouvrage se porte sur l'ardoise de Sizun , Ce matériau est déjà en place sur l'église , il est donc décidé de maintenir ce type de couverture. Par ailleurs , la forte économie réalisée sur le lot maçonnerie permet économiquement de faire ce choix,

CRITERE n°1 : Valeur technique de l'offre

1/ Organigramme et fonctionnement de l'entreprise :

DAVY : 1,00
U.D.O.C. : 0,75

L'entreprise DAVY fournit une liste de son personnel qualifié pour la restauration de monuments historiques avec les qualifications et anciennetés de chacun.

L'entreprise U.D.O.C. fournit une présentation de la société coopérative et indique qu'elle emploie 28 ouvriers qualifiés à temps plein.

2/ Moyens humains et matériel du chantier :

DAVY : 1,00
U.D.O.C. : 0,75

L'entreprise DAVY fournit un mémoire « type » dans lequel elle indique qu'elle prévoit un minimum de 2 compagnons sur site et que ce nombre « pourra évoluer en fonction de l'avancement ». Elle ne nous renseigne pas sur le matériel qui sera mis à leur disposition.

L'entreprise U.D.O.C. prévoit une équipe de 3 ouvriers CP2.

3/ Matériaux à mettre en œuvre sur le chantier :

DAVY : 1,00
U.D.O.C. : 1,00

Les deux entreprises répondent de façon similaire à cette question. Le PAT demandait la fourniture et la pose d'ardoises épaisses d'Angers pour des raisons d'économies, la fourniture d'ardoises de Sizun étant plus élevée. Les premiers BPU ont été remplis en accord avec ce poste.

4/ Planning :

DAVY : 0,00
U.D.O.C. : 1,00

L'entreprise DAVY ne répond pas à cette question.

L'entreprise U.D.O.C. indique qu'elle respectera le calendrier fourni dans le PAT.

CRITERE n°2 : prix des prestations

DAVY : 0,89
U.D.O.C. : 1,00

Cf. rapport de M. Saboureau (vérificateur des Monuments Historiques).

En conclusion du présent rapport et après étude de l'analyse de M. Saboureau du critère n°2 (Prix des prestations), il est proposé :

- **De retenir l'entreprise U.D.O.C. (qui obtient une note finale de 0,95) pour le lot Couverture.**

LOT N°4 : PEINTURE POLYCHROMIE ESTIME A 90.000 € TTC

Trois entreprises ont fait parvenir leurs propositions .

MOLINIER 80.532,06 €

ARCOA 118.697,92 €

ACANTHE 114.235,35 €

CRITERE n°1 : Valeur technique de l'offre

Trois entreprises ont fait parvenir leurs propositions : il s'agit des entreprises MOLINIER de Paris (Ile-de-France), ACANTHE de Carquefou (Loire-Atlantique) et ARCOA de Montesson (Yvelines).

1/ Organigramme et fonctionnement de l'entreprise :

MOLINIER :1,00
ACANTHE : 1,00
ARCOA :1,00

Les trois entreprises fournissent un organigramme de leur personnel montrant qu'ils possèdent tout le personnel qualifié nécessaire à la réalisation du chantier.

2/ Moyens humains et matériel du chantier :

MOLINIER :0,75
ACANTHE : 0,00
ARCOA :1,00

L'entreprise MOLINIER précise que les équipes seront constituées de 2 conservateurs-restaurateurs diplômés.

L'atelier ACANTHE ne répond pas à cette question.

L'atelier ARCOA donne un organigramme détaillé du personnel pressenti pour ce chantier.

3/ Matériaux à mettre en œuvre sur le chantier :

MOLINIER :1,00
ACANTHE : 1,00
ARCOA :1,00

Les trois entreprises décomposent de manière détaillée leurs protocoles d'intervention en spécifiant les produits envisagés, fournissent les listes précises des analyses. Ils fournissent toutes les fiches techniques des produits proposés.

4/ Planning :

MOLINIER :0,00
ACANTHE : 0,00
ARCOA :0,50

Les entreprises MOLINIER et ACANTHE ne répondent pas à cette question.

L'entreprise ARCOA indique qu'elle respectera le calendrier fournit dans le PAT.

CRITERE n°2 : prix des prestations

MOLINIER :1,00
ACANTHE : 0,70
ARCOA :0,68

Cf. rapport de M. Saboureau (vérificateur des Monuments Historiques).

En conclusion du présent rapport et après étude de l'analyse de M. Saboureau du critère n°2 (Prix des prestations), il est proposé:

- **De retenir l'entreprise MOLINIER (qui obtient une note finale de 0,86) pour le lot Polychromie.**

LOT N°5 : SCULPTURE SUR BOIS ESTIME A 32.000 € TTC

Deux entreprises ont fait parvenir leurs propositions .

LECLERE 37.005,43 €

LAUDREN 43.642;04 €

CRITERE n°1 : Valeur technique de l'offre

Deux entreprises ont fait parvenir leurs propositions : il s'agit des entreprises LECLERE de Juillé (Sarthe) et LAUDREN de Rennes (Ille-et-Vilaine).

1/ Organigramme et fonctionnement de l'entreprise :

LECLERE :0,00
LAUDREN :0,75

L'entreprise LECLERE ne répond pas à cette question

L'entreprise LAUDREN précise l'organisation du travail dans cette petite structure ainsi que la formation de

chacun.

2/ Moyens humains et matériel du chantier :

LECLERE:0,50
LAUDREN :1,00

L'entreprise LECLERE donne une liste détaillée du matériel à sa disposition et précise qu'il sera seul à travailler.

L'entreprise LAUDREN ne détaille pas son matériel mais indique que pour ce type de chantier il sera aidé d'un assistant diplômé avec lequel il est amené à travailler régulièrement.

3/ Matériaux à mettre en œuvre sur le chantier :

LECLERE :0,00
LAUDREN :0,50

L'entreprise LECLERE ne répond pas à cette question

L'entreprise LAUDREN précise qu'elle travaillera sur les matériaux fournis par le charpentier.

4/ Planning :

LECLERE :0,00
LAUDREN :0,25

L'entreprise LECLERE ne répond pas à cette question

L'entreprise LAUDREN ne répond pas réellement à cette question mais précise que son travail se fera en suivant la progression du charpentier afin de faciliter les interventions.

CRITERE n°2 : prix des prestations

LECLERE :0,83
LAUDREN :0,71

Cf. rapport de M. Saboureau (vérificateur des Monuments Historiques).

En conclusion du présent rapport et après étude de l'analyse de M. Saboureau du critère n°2 (Prix des prestations), il est proposé :

- **De retenir l'entreprise LAUDREN (qui obtient une note finale de 0,66) pour le lot Sculpture bois.**

Monsieur le Maire
de BRENNILIS